

ERASMUS+ Action-clé 1
Mobilité des apprenants et du personnel de l'enseignement et la formation professionnels

Appel 2023



### CADRE DE LA PRESENTATION

- En bref
- Objectifs
- Aspects transversaux
- Ouverture à l'international (pays tiers non associés au programme) pour les organismes accrédités
- Type et format des activités de mobilité
  - ✓ pour le personnel
  - ✓ pour les apprenants
  - ✓ autres possibilités
- Format des projets: projets de courte durée/projets accrédités
- Budget

- Pour tout organisme actif dans le domaine de l'enseignement et la formation professionnels (EFP) – qui souhaite organiser des activités de mobilité à des fins d'apprentissage pour le personnel et les apprenants
  - ✓ Organismes dispensant un enseignement et une formation professionnels initiaux ou continus
  - ✓ Autorités publiques locales et régionales, organismes de coordination et autres entités actives dans le secteur
  - ✓ Entreprises et autres entités qui accueillent et forment des apprenants ou apprentis
- → Consulter <u>la liste des organismes éligibles</u>
- Plusieurs manières de participer à un projet de mobilité
  - ✓ en tant *qu'organisme accrédité*
  - ✓ pour *un projet de courte durée*
  - ✓ en *rejoignant un consortium existant*
  - ✓ en *accueillant des partenaires étrangers*



### En bref

- Différents types et formats d'activités de mobilité pour les apprenants et le personnel, en lien avec les besoins et le développement de l'organisme
- Toutes les activités de mobilité peuvent être **hybrides**, cad *combiner mobilité physique avec une composante virtuelle*
- La mise en œuvre des activités de mobilité doit respecter les Standards de qualité Erasmus+:
  - Préparation et sélection des participants
  - Définition/évaluation/reconnaissance des acquis d'apprentissage
  - Partage des résultats du projet
- Promotion des **priorités transversales d'Erasmus+,** à savoir *l'inclusion et la diversité*, le développement durable, la transition digitale dans l'éducation et la participation à la vie démocratique
  - En utilisant les *budgets spécifiques* prévus
  - En *sensibilisant* leurs participants
  - En partageant les bonnes pratiques
  - En assurant une *mise en œuvre appropriée* de leurs activités





### **Objectifs**

### > Proposer des activités de mobilité à des fins d'apprentissage aux participants et soutenir l'internationalisation et le développement des organismes de l'EFP

- ☐ Augmenter la qualité de l'enseignement et la formation professionnels initiale/continuée en Europe
- Renforcer les compétences clés et transversales, en particulier les compétences en langues et numériques
- Soutenir le développement des compétences nécessaires au marché de l'emploi
- Partager les bonnes pratiques et promouvoir l'utilisation de méthodes pédagogiques innovantes, et soutenir le développement professionnel du personnel de l'EFP
- ☐ Contribuer à la création d'un Espace Européen de l'Education
- Renforcer la capacité des organismes de l'EFP à mener des projets *de mobilité de qualité*, conclure des *partenariats* et développer leur *internationalisation*
- Rendre la *mobilité accessible* à tout apprenant de l'EFP et augmenter la *durée des mobilités* afin d'en maximiser l'impact
- Améliorer la *qualité, la transparence et la reconnaissance des acquis d'apprentissage* des périodes de mobilité, en utilisant les outils européens de transparence
- ☐ Renforcer la dimension européenne de l'apprentissage et l'enseignement
- Promotion des valeurs d'inclusion et de diversité, de tolérance et de participation démocratique
- Promotion de la connaissance du *patrimoine européen*
- Soutien au développement de *réseaux de professionnels* en Europe



### Aspects transversaux

#### Inclusion et diversité

- Garantir un accès inclusif et équitable aux activités de mobilité pour tous les participants
- Processus de sélection des participants inclusif, prenant en compte la motivation/le mérite mais également le développement personnel et leurs besoins en terme d'apprentissage
- Utiliser les budgets de soutien à l'inclusion
- S'assurer que les nouvelles compétences acquises par le personnel parti en mobilité profitent à tous
- Participation active de tous dans la préparation, la mise en œuvre et le suivi des activités de mobilité pour maximiser les bénéfices de l'expérience de mobilité
- Faciliter l'expérience de mobilité, par exemple en créant une « fenêtre de mobilité » dans les programmes et une bonne intégration des participants à leur retour de mobilité

#### Pratiques écoresponsables et durables

- Promotion d'un comportement durable et responsable auprès des participants, intégration de ces principes dans leur travail journalier et dans la préparation et mise en œuvre des mobilités
- Sensibilisation à l'empreinte carbone des mobilités et budget pour les modes de transport verts (« le voyage qui utilise des modes de transport avec peu d'émissions de carbone pour la plus grande partie du voyage, comme le bus, le train ou les voitures partagées »)

#### Transition numérique dans l'enseignement et la formation professionnels

- Utilisation d'outils digitaux et combiner mobilité physique et digitale pour compléter les activités de mobilité physique, améliorer la coopération avec les partenaires et la qualité de l'enseignement
- Acquisition de compétences digitales via les opportunités offertes par Erasmus+ (Digital Opportunity Traineeships)

#### Participation à la vie démocratique

- Développement de la *citoyenneté active, des compétences sociales et interculturelles*, de l'esprit critique et de l'éducation aux médias grâce aux activités de mobilité et de projets Erasmus+
- Sensibilisation à l'UE, ses valeurs et son patrimoine





# Ouverture à l'international (pays tiers non associés au programme

- ➤ Possibilité d'organiser des activités de mobilité (sortante) avec des organismes partenaires situés dans n'importe quel pays du monde
  - ➤ Pour développer des activités de mobilité à l'international
  - > Pays de destinations: veiller à assurer un équilibre et une diversité géographique

#### Concrètement:

- ✓ Uniquement pour les organismes accrédités
- ✓ Jusqu'à maximum 20% du financement alloué au projet de mobilité
- ✓ Pour tous les types de mobilité, sauf les activités de cours/formation pour le personnel et les activités de mobilité entrante (experts-invités et accueil d'enseignants/éducateurs en formation)
- ✓ Dans la demande budgétaire, indiquer le nombre total de mobilités internationales demandées, mais pas de liste détaillée reprenant chaque pays de destination



Quels sont les différents types d'activités de mobilité possibles?

- ✓ La mobilité des apprenants et jeunes diplômés
- ✓ La mobilité du personnel
- ✓ Formats de mobilité entrante
- ✓ Visites préparatoires

→ Pour être éligibles, les demandes doivent inclure au moins 1 activité de mobilité des apprenants ou du personnel

## 1. La mobilité des apprenants et jeunes diplômés

- Pour tous les apprenants et apprentis inscrits dans un organisme d'EFP participant au programme & les jeunes diplômés de ces organismes (dans les 12 mois suivant leur diplomation)
- ✓ Participation à des concours de métiers dans le cadre de l'EFP (1-10 jours)
- « Evènements internationaux sectoriels au cours desquels des concours de démonstration de compétences et savoirs-faire par des apprenants de l'EFP est centrale pour la promotion, la reconnaissance et l'échange d'expérience, les savoir-faire et les innovations technologiques dans l'EFP»
- ✓ Mobilité de courte durée (10-89 jours): période d'apprentissage à l'étranger auprès d'un organisme d'EFP partenaire, une entreprise ou tout autre organisme de l'EFP ou sur le marché du travail- avec une composante « professionnelle » forte et un programme d'apprentissage individualisé
- ✓ Mobilité de longue durée (90-365 jours) (ErasmusPro): période d'apprentissage à l'étranger auprès d'un organisme d'EFP partenaire, une entreprise ou tout autre organisme de l'EFP ou sur le marché du travailavec une composante « professionnelle » forte et un programme d'apprentissage individualisé
- ✓ Pour les apprenants avec moins d'opportunités, possible de raccourcir la durée de la mobilité à un minimum 2 jours, si justifié

# 2. La mobilité du personnel

- ➤ Pour tout le personnel d'un organisme de l'EFP participant au programme : enseignants, directions, personnel administratif, experts, conseillers, ...
- ✓ Stages d'observation (2-60 jours)
- ✓ *Missions d'enseignement/formation* (2-365 jours)
- ✓ Cours et formations (2-30 jours, max 10 jours de frais d'inscription/participant): la formation doit associer des participants d'au moins 2 pays différents et permettre aux participants d'interagir avec d'autres apprenants et avec les formateurs
- ✓ Accompagnateurs

### 3. Mobilité entrante

✓ Experts-invités (2-60 jours)

Possibilité d'inviter un enseignant, un formateur ou un expert d'un autre pays pour améliorer l'enseignement et la formation au sein de votre organisme. formation du personnel, nouvelles approches pédagogiques, bonnes pratiques de gestion

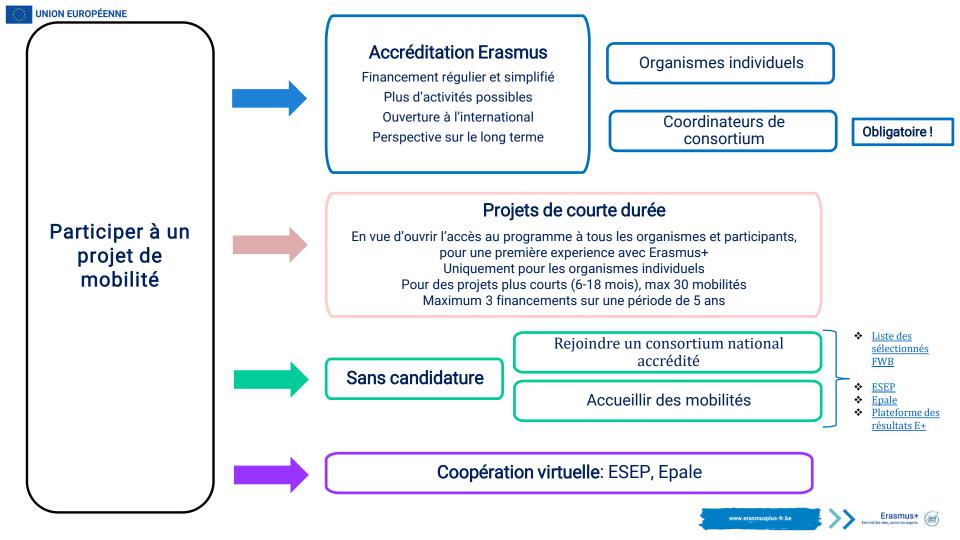
✓ Accueil d'enseignants et d'éducateurs en formation (10-365 jours)
Pour les personnes inscrites dans un cursus de formation à destination des (futurs) enseignants (et les jeunes diplômés) pour faire un stage dans votre organisme

# 4. Visites préparatoires

- ➤ Visite auprès d'un partenaire potentiel dans le but de mieux préparer une activité de mobilité des apprenants ou des membres du personnel
- Chaque visite préparatoire doit être dûment motivée et servir à améliorer le caractère inclusif, la portée et la qualité des activités de mobilité
- → préparer la mobilité des participants ayant moins d'opportunités ou des activités de mobilité de longue durée, rencontrer un nouveau partenaire, ... (à l'exception des «cours et formations»)
- ➤ Les visites préparatoires peuvent être effectuées par le personnel de l'organisme d'envoi, et à titre exceptionnel, par les apprenants avec moins d'opportunité ou par les apprenants qui prévoient de participer à une activité de mobilité de longue durée
- > 3 personnes au maximum peuvent prendre part à une visite préparatoire, et 1 visite préparatoire au maximum peut être organisée par organisation d'accueil
- Les visites préparatoires ont lieu dans les locaux de l'organisation d'accueil potentielle, ou dans tout autre lieu où les activités de mobilité devraient avoir lieu

Quels sont les types de projets possibles?

- ✓ Candidater pour un projet de courte durée
- ✓ Candidater pour une accréditation
- ✓ Mon organisme est accrédité: introduire une demande budgétaire



## Candidater à un projet de courte durée

- ➤ Accessible aux organismes de l'EFP qui déposent une candidature individuellement pour tous les formats de mobilité mais uniquement vers les pays de l'Union européenne ainsi que les pays tiers associés en vue de rendre le programme plus accessible (première expérience, projets ponctuels)
- □ *Projets simplifiés*: durée de *6 à 18 mois*, pour *maximum 30 mobilités* (hors visites préparatoires et accompagnateurs)
- ☐ *Maximum 3 financements* sur une période de 5 ans
- ☐ Une seule candidature par année d'Appel
- □ Candidatures auprès de l'AEF-Europe pour le 23 février 2023 à 12h00 (heure de Bruxelles) pour des projets commençant entre le 1<sup>er</sup> juin et le 31 décembre 2023
- □ Evaluation qualitative de la candidature: pertinence, qualité de la conception du projet, qualité des activités de suivi

#### UNION EUROPÉENNE

### Candidater pour une accréditation

➤ Obtenir une accréditation pour accéder à des demandes de financement simplifiées et garanties, pour un projet en Action-clé 1, avec un accès à un nombre de mobilités plus important & mobilité à l'international

#### □ Philosophie de l'accréditation

- •Passer d'une logique de candidatures répétées à une approche stratégique de la mobilité, sur le long terme
- •A long terme, l'objectif est d'avoir un espace européen de l'éducation et de la formation renforcé, grâce à une « communauté Erasmus+ » d'organismes accrédités
- Focus sur la qualité. Etre accrédité, c'est expliquer comment votre organisme va mettre en œuvre les activités de mobilité de manière qualitative, au service de votre organisme, du personnel et des apprenants

#### □ Concrètement:

- •L'accréditation est *obligatoire pour les coordinateurs de consortiums*, et *optionnelle pour les organismes qui déposent une candidature seuls*
- •Processus en *2 étapes*:
  - Demande d'accréditation: valable ensuite pour toute la durée du Programme (2021-2027)
  - •Accès à des demandes de financement simplifiées chaque année, en fonction de vos besoins
- •Candidatures à déposer pour le 19 octobre 2023 à 12h00 (heure Bruxelles), pour pouvoir ensuite introduire des demandes budgétaires lors de l'Appel 2023

# Mon organisme est accrédité: comment introduire une demande budgétaire?

➤ Accessible à tout organisme/coordinateur de consortium détenteur d'une Accréditation Erasmus+ EFP

#### Concrètement

- Demande budgétaire = liste des activités de mobilité prévues
- Pour les consortiums: une liste des *membres du consortium* doit être fournie- au moins un membre en plus du coordinateur
- Pour tous les projets, durée de projet de 15 mois, avec possibilité de prolonger jusque 24 mois
- Une seule demande par Appel (mais possibilité de participer à 2 consortiums)
- Candidatures à l'AEF pour le 23 février 2023 à 12h00 (heure de Bruxelles) pour les projets commençant le 1<sup>er</sup> juin 2023
- Ensuite, **mécanisme d'allocation budgétaire** basé sur le budget total disponible ainsi que les performances (financière/qualitative) passées de l'organisme/consortium et le type d'activités prioritaires (inclusion/long terme) demandées



### **BUDGET**

- ✓ Contribution à des coûts unitaires sauf pour certains postes spécifiques où il s'agit de frais réels
- ✓ Budget proportionnel au nombre, au type et au format des « unités » de mobilités

➤ Budget – quels sont les <i>postes concernés?</i>		
☐ Soutien à l'organisation		
□ Soutien pour l'inclusion		
□ Soutien individuel		
□ Voyage		
Visites préparatoires		
Frais d'inscription à un cours		
□ Soutien linguistique		
Coûts exceptionnels		

### Budget: Soutien à l'organisation de la mobilité

#### > Coûts liés à la mise en œuvre des activités de mobilité

Exemples: préparation pédagogique et interculturelle, encadrement des participants pendant les mobilités, équipement nécessaire à la composante virtuelle des mobilités, reconnaissance des acquis d'apprentissage, diffusion des résultats

#### > Différents montants, selon le profil des participants

100 €	-	par participant à une mobilité du personnel pour suivre un cours/une formation par expert invité par enseignant ou éducateur accueilli en formation par participant aux concours de métiers
350 € jusqu'au 100ème participant (200 € à partir du 101ème participant	-	par participant à une mobilité d'apprentissage court-terme par membre du personnel participant à une mission
au même type d'activité)		d'enseignement/formation, ou d'observation en situation de travail.
500 €	-	par participant à une mobilité à long-terme des apprenants (ErasmusPro)
	-	par participant à toute activité avec les pays tiers non associés au programme

### Budget: Soutien pour l'inclusion

- > 2 volets à ce financement complémentaire
- Coûts additionnels liés aux *besoins individuels* <u>des participants avec moins d'opportunités</u> et de leurs accompagnateurs
  - Coûts réels : 100 % des coûts éligibles
  - Doit être justifié par l'organisme EFP candidat et approuvé par l'AEF
- Coûts liés à l'organisation de la mobilité des participants avec moins d'opportunités
  - 100 €/participant

## Budget: Soutien individuel

- > Coûts liés aux frais de séjour des participants, et des accompagnateurs, pendant la mobilité
- Forfaits journaliers, pour 3 groupes-pays différents
  - □ Pour le personnel/les accompagnateurs: 140-160-180 €/jour, selon le pays de destination (Si accompagnateur au-delà de 60 jours, montant supplémentaire financé par le budget « soutien à l'inclusion »)
  - □Pour les apprenants: 88-104-120 €/jour, selon le pays de destination
  - □Pour tous: 70% de ces montants à partir du 15ième jour
- Contribution aux coûts unitaires, *proportionnel au nombre de participants, à la durée des mobilités et en fonction du pays de destination*
- Possibilité de rajouter *un jour avant/après la mobilité pour le voyage*
- Si pertinent, possibilité de rajouter *jusqu'à 6 jours supplémentaires* pour le voyage pour les participants recevant un complément pour *mode de transport « vert »*

### Budget -Voyage

- ➤ Contribution aux frais de voyage (aller-retour) pour les participants aux activités de mobilité et leurs accompagnateurs
- Contribution allant de 23 € à 1500 € selon la distance/tranche kilométrique + possibilité de complément si mode de transport « vert » (pour les distances entre 100 km et 3999 km)
- Utilisez le « <u>calculateur de distance</u> » de la Commission européenne pour déterminer la tranche kilométrique pertinente (sur base de la distance pour un aller simple)

# Budget: Visites préparatoires

- ➤ Coûts couvrant le voyage et le séjour des participants à une visite préparatoire
- 575 €/participant
- Maximum 3 participants par visite

## Budget: Droits d'inscription aux cours

- ➤ Contribution aux droits d'inscription aux cours
- 80€/participant/jour
- Sur base du nombre de jours, avec un maximum 800€/participant par projet de mobilité (soit l'équivalent de 10 jours de cours financés)

# Budget: Soutien linguistique

- Coûts liés aux formations ou supports d'apprentissage de la langue d'étude ou de formation de la mobilité des participants
- Eligible *pour la mobilité des apprenants* (courte et longue), ainsi que *pour la mobilité du personnel de plus de 30 jours*
- 150 € par participant mais uniquement si le participant ne peut bénéficier d'un soutien linguistique en ligne (OLS) en raison de l'indisponibilité de la langue ou du niveau requis.
- Pour la mobilité des apprenants de longue durée (ErasmusPro): 150 € additionnels par participant, en plus de l'utilisation de l'OLS, en vue de renforcer la préparation linguistique

## Budget: Coûts exceptionnels

- > Coûts pour donner une garantie financière si l'AEF le demande
  - 80% des coûts réels éligibles
- > Frais de voyage élevés des participants qui ne peuvent pas être pris en charge par le poste
  - « Voyage standard » en raison d'un éloignement géographique ou d'autres barrières
    - Uniquement dans les cas où la contribution aux frais de voyage ne couvre pas 70 % des frais de voyage des participants
    - 80% des coûts réels éligibles
- > Frais de visa et frais connexes, titres de séjour, vaccins et attestations médicales
  - 100% des coûts éligibles
- → Doit être justifié dans la candidature et approuvé par l'AEF

### POUR ALLER PLUS LOIN

- ✓ Guide du Programme
- ✓ Modèles des formulaires de candidature (AC121 & AC122)
- ✓ <u>Liste des organismes éligibles</u> pour l'AC1, secteur EFP en FWB
- ✓ Taux de financement
- ✓ Définition des autorités nationales FWB des participants avec moins d'opportunités
- ✓ <u>Plateforme EESCP</u> (enregistrer votre organisme, candidater, gérer vos projets, différentes ressources, ...)



#ErasmusPlus

et inscrivez-vous à notre newsletter





